



Opération tranquillité vacances

Une absence prolongée de votre domicile ? Pensez à l'Opération tranquillité vacances proposée par le Ministère de l'Intérieur en partenariat avec les commissariats de police.

Mise en place depuis 1974 avec l'application uniquement durant les vacances scolaires, ce dispositif a été généralisé à toute l'année depuis 2013. Il permet à toute personne qui doit quitter temporairement son domicile, une surveillance renforcée et gratuite.

Document(s)

[Remplissez le formulaire de demande individuelle](#)

Liens utiles

[Renseignements complémentaires](#)

Contact

Commissariat de police

Place des Merisiers

78190 Trappes

police.78@interieur.gouv.fr

Tél : 01 30 50 72 00